

Conduire en situation de handicap

Si un handicap moteur, psychologique ou sensoriel peut avoir un impact sur votre aptitude à conduire en toute sécurité ou nécessiter un accompagnement pour l'examen théorique ou encore un aménagement spécifique du véhicule, alors vous trouverez ci-après les démarches à suivre pour passer votre permis de conduire

En premier lieu, je vous invite à consulter le site gouvernemental ci-dessous

<https://www.securite-routiere.fr/reglementation-liee-usager/reglementation-liee-au-handicap>

Puis il est nécessaire de :

Passer une visite médicale avec un médecin agréé par la préfecture

Cette liste est disponible sur le site DDT de chaque département

Ainsi le médecin donnera son avis sur le certificat médical et pourra proposer des codes correspondant à l'aménagement

OU VOUS ADRESSER ?

Je ne dispense pas à ce jour de formation pour les personnes en situation de handicap

Je vous invite à vous rapprocher de mes confrères ci-dessous qui disposent de matériel adapté à votre situation

*Ecole de conduite du port 28 rue gambetta NIORT

*Melioris le grand feu 74c rue de la verrerie NIORT

*ECF route de la mothe LA CRECHE

Le site de la CEREMH recense des auto-écoles spécialisées pour chaque département